



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

COMMISSION RISQUES MAJEURS Groupe de travail sur les canalisations Réunion du 21 septembre 2011

Compte-rendu

Présents :

Elus/Collectivités :

Sabrina BIBOLLET – Grenoble Alpes Métropole
Bernard LE RISBE – Association des Maires de l'Isère
Eléonore PERRIER – Ville de Grenoble

Acteurs économiques :

Jean-Marc AUBERT – GEG
Bernard TAXIL – Perstorp
Rémy GARRAUD – Total Petrochemical France
Julien PECQUEUR – GRT Gaz
Cécil ADAM - SPMR
Emmanuel ROY – Fédération du BTP de l'Isère

Etat/administration :

Lise TORQUET – DREAL
Capitaine Christophe PEYRE - SDIS

Excusés :

Stéphane BOWIE – Conseil Général de l'Isère
Jacques POUJADE – Arkema
François GIANNOCCARO – IRMa

Absent :

Guy SERREAU – SIDPC

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2011
2. Retour sur la réunion CNFPT/ICSI/DREAL/SPIRAL/SPPPY du 15 septembre 2011
3. Discussion sur l'organisation des journées de sensibilisation

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2011

Pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé.

2. Retour sur la réunion du 15 septembre 2011

Une réunion s'est tenue à la DREAL le 15 septembre 2011 regroupant Mme Gottard du CNFPT délégation Rhône-Alpes Lyon, Benoit Hannart de l'ICSI, Daniel Bouziat et Pierre Beauchaud de la DREAL, service Prévention des risques, Gérard Berne, DREAL/SPIRAL et Lise Torquet, DREAL/SPPPY.

Cette réunion a permis d'avancer sur l'organisation pratique de ces journées. Un partenariat avec le CNFPT est notamment à l'étude. Elle a également permis de proposer des modifications sur le programme initialement envisagé et présenté lors de la réunion du 7 juillet.

Le document à en-tête DREAL/SPIRAL/SPPPY daté du 16 septembre et récapitulant le résultat de ces réflexions est transmis aux participants et sert de base pour la discussion à suivre.

3. Organisation des journées de sensibilisation – synthèse des échanges

Périmètre géographique et cibles

- Le département de l'Ain est très concerné, notamment par les canalisations de transport. Il faudrait le traiter au même niveau que le Rhône et l'Isère. La Drôme et les Deux-Savoie sont également concernées par les canalisations SPMR, SPSE et GRTGaz (Deux-Savoie).
- Aucun des participants présents n'a connaissance de l'existence d'une Agence Territoriale de Développement
- La FRTP n'a pas d'adhérents. Il est préconisé de passer par les fédérations départementales du BTP pour atteindre un maximum d'entreprises de travaux publics.
- Dans les cibles, ne pas oublier les autres régies de distribution du gaz (comme celle de Bonneville par exemple)
- La question est posée d'inviter les exploitants des micro-réseaux butane/propane (type Primagaz). Il conviendra de vérifier s'ils sont soumis ou non à la réforme anti-endommagement. Pour identifier ces derniers, se rapprocher du SEDI (exSE38), du CNFBP ou de l'association française du gaz.
- Ne pas oublier les aménageurs, en particulier les « grands » semi-publics : SEM Innovia, Territoires38 sur l'Isère, SERL (et autres) sur Lyon. Voir comment il serait possible d'en atteindre un maximum.
- Parce que les collectivités ont très souvent le rôle de maîtres d'ouvrage, il sera important de mobiliser les responsables des services techniques

Invitations et lieux possibles

- L'envoi d'une invitation numérique (mail) semble incontournable, quitte à la doubler d'envois papiers pour certaines catégories de personnes (maires notamment). Elle présente l'avantage de pouvoir être facilement relayée dans les réseaux, et facilite également les relances.
- Indiquer dans l'invitation la mention « dans la limite des places disponibles », sans indication de date limite d'inscription
- S'il n'est pas possible de tenir ces sessions dans les locaux du CNFPT, d'autres solutions seront à envisager : salle de la DDT, Minatec, salon du Stade (propriété de La Métro) à Grenoble, salle du Grand Lyon (ou autre) à Lyon

Programme et intervenants

- La question est posée du niveau de détail prévu pour la présentation relative à la réglementation. Notamment, les guides professionnels seront-ils présentés ? Il faut privilégier une approche pratique de la réglementation, plutôt qu'une présentation d'une suite de textes. Il est proposé de ramener le temps de présentation à 45 min avec 15 min de questions immédiatement après, afin d'éviter la « perte » des questions dans l'attente de pouvoir les poser en fin de matinée.
- Il est demandé d'intégrer dans une des sessions (réglementation ou PGR) une partie « Accidentologie-Retour d'expérience » présentant les chiffres-clés (nombre d'endommagements par longueur de réseau, positionnement de la région Rhône-Alpes par rapport aux chiffres nationaux, donner des éléments locaux...)
- Veiller à être explicite sur le périmètre de la procédure gaz renforcée (uniquement pour la distribution). Le commandant Boulas du SDIS38, qui est à l'origine de la mise en place de la PGR dans l'Isère, serait d'accord pour intervenir
- Pour la table ronde, il est proposé :
 - de faire intervenir 2 transporteurs, un pour les hydrocarbures liquides (M. Adam ou M. Garraud), l'autre pour le transport du gaz naturel (J. Pecqueur ou un autre représentant de GRTGaz), afin de confronter les différences de pratiques pour ces

- différents produits, et avec la distribution
- de ne pas faire intervenir les associations, qui ont a priori peu d'éléments de positionnement sur le sujet, ce qui ne les empêche pas de participer activement depuis le public
 - L'intervenant pour la FRTP pourrait être M. LIROLA, qui est impliqué dans l'observatoire des DR/DICT)
 - Le représentant des collectivités pourrait être un représentant d'AMARIS (sous réserve de vérifier que les communes membres de cette association ne le sont pas uniquement au titre du risque Seveso)
 - de limiter à 10 minutes maximum les interventions initiales des uns et des autres, ces interventions devant aborder les enjeux de la réforme et les conséquences sur les pratiques, ainsi que les attentes notamment vis-à-vis des autres participants

Titre de la journée

Sur la base de la proposition de Gérard Berne, il est proposé de retenir « Travaux à proximité des canalisations : nouvelles responsabilités des collectivités et des entreprises, vigilance de tous ».

Autre

Prévoir de pouvoir poser des questions par écrit pendant la journée, à l'aide d'une boîte par exemple. Les transporteurs souhaitent être associés au COPIL élargi du 8 novembre.